

**À l'écoute de la Thora**  
**Le verset de la semaine**  
**Parachat Vaët'hanan**

La paracha de cette semaine revient sur la *mitzva* du chabbat :

*« Et le septième jour, chabbat pour Hachem ton Dieu, tu ne feras aucun travail, toi, ni ton fils ni ta fille ni ton serviteur ni ta servante ni ton bœuf ni ton âne ni aucun de ton bétail ni l'étranger qui est dans tes portes afin que se repose ton serviteur – et ta servante – comme toi. »*  
*(Deut. v, 14)*

Verset extraordinaire ! Tu ne te reposes pas afin de témoigner de la Création des cieux et de la terre. Tu ne te reposes pas pour toi. Mais pour que se repose ton serviteur. Le chabbat a pour finalité la suppression de la relation maître/esclave. D'où le verset suivant (15) :

*« tu rappelleras que tu as été esclave dans le pays d'Égypte et Hachem ton Dieu t'en a fait sortir d'une main forte et d'un bras tendu – c'est pourquoi Hachem ton Dieu t'a ordonné de faire le jour du chabbat. »*

L'esclavage et la sortie d'Égypte n'ont eux-mêmes d'autre portée dans la vie morale que de nous empêcher de nous enorgueillir et d'éradiquer en nous toute velléité de domination.

Le chabbat appartient de ce point de vue tout entier au domaine des commandements régissant les rapports de l'homme avec son prochain. Tu as été esclave toi-même et tu n'as pas à te hausser au-dessus d'autrui, tel est l'enseignement du chabbat. Et l'enseignement de l'asservissement à l'Égypte est l'obligation du respect de tout homme.

Cela ne contredit certes pas ce que la Thora rapporte dans la paracha de Yithro (Exode xx, 11) :

*« Car six jours durant Hachem a fait les cieux et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et Il a cessé au septième jour, ce pourquoi Hachem a béni le jour du chabbat et Il l'a sanctifié. »*

En effet, seul quelqu'un qui reconnaît l'œuvre d'un Créateur et se connaît comme créature peut se mettre sur le même plan que son serviteur et se reposer lui-même afin que se repose le serviteur.

Shaoul David Botschko